

Ce qu'il faut savoir sur votre compte de taxes

TAUX DE TAXE	2021	2022	2023
Taxe foncière générale	0,84\$ / 100\$	0,79\$ / 100\$	0,79\$ / 100\$
Ordures, recyclage et matières organiques	260 \$	220 \$	220 \$
Taxes d'eau	260 \$	260 \$	260 \$
► Piscine et spa	50 \$	50 \$	50 \$
Fibre optique (dernier versement en 2022)	168.50 \$	176.50 \$	- \$

TAXATION RÉVISÉE

Il est possible qu'une taxation complémentaire vous soit transmise, pour l'année en cours ou pour l'année précédente. Celle-ci vient s'ajouter à votre compte de taxation annuelle. Ces comptes complémentaires (taxation révisée) font suite à l'émission d'un ou de plusieurs certificats de l'évaluateur.

L'évaluation de votre propriété peut nécessiter un ajustement après :

- ♦ des travaux de construction;
- ♦ des rénovations;
- ♦ toute autre action ayant une influence sur la valeur de votre propriété.

Vous pouvez recevoir cet ajustement rétroactif plusieurs mois après la fin des travaux.



Comment puis-je procéder au paiement de mon compte de taxes?

Il est possible de procéder au paiement par ACCESD, par la poste, en personne au bureau municipal (en argent, par chèque, par carte de débit) ou par chèques postdatés .

Puis-je payer mes taxes en un seul versement?

Oui, il est possible de payer un compte de taxes en un seul ou en plusieurs versements, toutefois le coût demeure le même.

QUAND PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES ?

<u>Versement</u>	<u>Date de versement</u>
1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2023
2 ^e versement	1 ^{er} mai 2023
3 ^e versement	1 ^{er} juillet 2023
4 ^e versement	1 ^{er} septembre 2023



Si le montant de votre compte de taxes foncières est de moins de 300\$, vous devez l'acquitter en un seul versement, le 1^{er} mars 2023.



Votre paiement est en retard ?

Que dois-je faire?

Un frais d'intérêt de 15% sur le montant en retard est chargé à votre compte. La municipalité envoie un état de compte par la poste à la fin de septembre. Il est de votre responsabilité de faire la vérification de vos paiements tout au cours de l'année.

Nouvellement propriétaire ?

Récupérer votre compte de taxes : votre responsabilité

Nous n'émettons pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire. C'est votre responsabilité de récupérer votre compte et d'effectuer les paiements.

- Le notaire devrait vous remettre un état de compte à jour ou une copie du compte de taxes de l'ancien propriétaire et vous indiquer les paiements à venir pour l'année en cours, s'il y a lieu.
- Si ce n'est pas le cas, communiquez avec nous pour vous assurer que votre dossier est à jour et obtenir une copie du compte.
- Lorsque nous émettrons le prochain compte de taxes, en janvier, celui-ci sera à votre nom.

Mon compte prévoit des frais pour une piscine, mais je n'ai plus de piscine sur ma propriété.

Que dois-je faire?

Veuillez signaler la situation par courriel à l'adresse : info@strosaire.ca

Je possède une fosse septique, mais les frais pour sa vidange ne figurent pas sur mon compte de taxes.

Qu'en est-il?

Depuis janvier 2019, la municipalité envoie une facture seulement lorsque le service est effectué. Le montant n'est pas facturé à l'avance sur le compte de taxes, car tout dépend si c'est une collecte sélective ou complète ou un déplacement inutile.

Puis-je payer mes taxes scolaires à la municipalité?

Non, puisqu'il s'agit de deux organisations différentes, le paiement des taxes scolaires doit être effectué directement auprès du Centre de service scolaire des Bois-Francis.

Quand sera déposé le nouveau rôle d'évaluation foncière ?

La municipalité est à sa troisième (3e) année du rôle d'évaluation. Un nouveau rôle sera déposé à l'automne 2023. Un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité indiquera la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande.

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Municipalité de Saint-Rosaire. C'est grâce à cette imposition que la Municipalité peut offrir des services municipaux de qualité aux citoyens.